

## **L'opposition censurée ?**

Une censure ou une simple étourderie ? La ville oublie de publier une tribune de l'opposition dans son magazine. L'objet de la tribune : le projet de statue d'Ulysse. Sujet sensible ?

On rappelle que le maire est le directeur de la publication. Le magazine fait l'objet de nombreuses relectures avant d'être publié. Après sa mise en cause de la liberté de la presse locale, on s'interroge.

Questionné par des citoyens sablais étonnés de l'absence de notre tribune, nous avons demandé des réparations. À savoir une explication et une publication de deux tribunes dans le prochain magazine (dont « l'oubliée »). Et, dans l'attente, sa publication sur les réseaux sociaux de la ville (c'est, finalement, chose faite).

Saisissons l'occasion pour révéler aux citoyens que la ville ne respecte pas les droits de l'opposition aux Sables d'Olonne depuis quatre ans. Facebook et la newsletter hebdomadaire de la ville, sont devenus des bulletins d'information à part entière. Selon plusieurs jurisprudences, elles doivent laisser de la place à une expression plurielle et démocratique. Ce n'est pas encore le cas.

Nous demandons donc que le règlement intérieur soit modifié, conformément à la loi et de publier systématiquement l'ensemble des tribunes des élus de l'opposition sur les réseaux sociaux. Aller en justice ne sera que la dernière extrémité pour que cette erreur qui dure depuis trop longtemps dans l'indifférence de la majorité ne se reproduise plus.

Nous sommes pour une démocratie durable et transparente aux Sables d'Olonne.

**Anthony Bourget**